



Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ETOILE EURO ACTIONS 07/2021

Code ISIN : (C) FR0012663532

Fonds d'investissement à vocation générale (FIVG) soumis au droit français

Ce fonds est géré par ETOILE GESTION, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Fonds à formule

En souscrivant à ETOILE EURO ACTIONS 07/2021, avant le 13 juillet 2015 à 9h00, vous investissez dans un fonds à formule non garanti en capital dont la performance dépend de l'évolution de l'EURO STOXX 50® (calculé hors dividendes), indice représentatif des principales capitalisations de la zone euro.

L'objectif de gestion est de bénéficier d'une performance déterminée de la manière suivante :

- A horizon 1 an, et uniquement dans le cas où la Performance 1 an de l'EURO STOXX 50®⁽¹⁾ est positive ou nulle, alors le fonds est remboursé le 13 juillet 2016 et l'investisseur reçoit la Valeur Liquidative Initiale (la valeur liquidative établie le 13 juillet 2015, hors frais d'entrée) majorée d'un gain fixe⁽²⁾ de 6,10 % (soit un taux de rendement annualisé de 6,10 %⁽³⁾). Si la Performance 1 an de l'EURO STOXX 50®⁽¹⁾ est négative, la durée du fonds est portée à 2 ans.
- A horizon 2 ans, et uniquement dans le cas où la Performance 2 ans de l'EURO STOXX 50®⁽¹⁾ est positive ou nulle, alors le fonds est remboursé le 13 juillet 2017 et l'investisseur reçoit la Valeur Liquidative Initiale majorée d'un gain fixe⁽²⁾ de 12,20 %, correspondant à un taux de rendement annualisé de 5,92 %⁽⁴⁾. Si la Performance 2 ans de l'EURO STOXX 50®⁽¹⁾ est négative, la durée du fonds est portée à 3 ans.
- A horizon 3 ans, et uniquement dans le cas où la Performance 3 ans de l'EURO STOXX 50®⁽¹⁾ est positive ou nulle, alors le fonds est remboursé le 13 juillet 2018 et l'investisseur reçoit la Valeur Liquidative Initiale majorée d'un gain fixe⁽²⁾ de 18,30 %, correspondant à un taux de rendement annualisé de 5,76 %⁽⁵⁾. Si la Performance 3 ans de l'EURO STOXX 50®⁽¹⁾ est négative, la durée du fonds est portée à 4 ans.
- A horizon 4 ans, et uniquement dans le cas où la Performance 4 ans de l'EURO STOXX 50®⁽¹⁾ est positive ou nulle, alors le fonds est remboursé le 12 juillet 2019 et l'investisseur reçoit la Valeur Liquidative Initiale majorée d'un gain fixe⁽²⁾ de 24,40 %, correspondant à un taux de rendement annualisé de 5,61 %⁽⁶⁾. Si la Performance 4 ans de l'EURO STOXX 50®⁽¹⁾ est négative, la durée du fonds est portée à 5 ans.
- A horizon 5 ans, et uniquement dans le cas où la Performance 5 ans de l'EURO STOXX 50®⁽¹⁾ est positive ou nulle, alors le fonds est remboursé le 13 juillet 2020 et l'investisseur reçoit la Valeur Liquidative Initiale majorée d'un gain fixe⁽²⁾ de 30,50 %, correspondant à un taux de rendement annualisé de 5,47 %⁽⁷⁾. Si la Performance 5 ans de l'EURO STOXX 50®⁽¹⁾ est négative, la durée du fonds est portée à 6 ans.
- A horizon 6 ans, le fonds est remboursé le 13 juillet 2021 selon les modalités suivantes :
 - si la Performance 6 ans de l'EURO STOXX 50®⁽¹⁾ est négative et si l'indice⁽¹⁾ a baissé de plus de 40% à l'issue des 6 ans, alors l'investisseur reçoit la Valeur Liquidative Initiale diminuée de l'intégralité de la Performance 6 ans de l'EURO STOXX 50®⁽¹⁾ (hors dividendes). Il subit alors une perte en capital égale à l'intégralité de la baisse de l'indice ;
 - si la Performance 6 ans de l'EURO STOXX 50®⁽¹⁾ est négative mais si l'indice⁽¹⁾ n'a pas baissé de plus de 40 % à l'issue des 6 ans, alors l'investisseur reçoit la Valeur Liquidative Initiale ;
 - si la Performance 6 ans de l'EURO STOXX 50®⁽¹⁾ est positive ou nulle, alors l'investisseur reçoit la Valeur Liquidative Initiale majorée d'un gain fixe⁽²⁾ de 36,60 %, correspondant à un taux de rendement annualisé de 5,34 %⁽⁸⁾.

Avantages de la formule pour l'investisseur

Inconvénients de la formule pour l'investisseur

<p>- Dans le cas où la Condition de Réalisation⁽¹⁾ est remplie à 1 an, 2 ans, 3 ans, 4 ans ou 5 ans, l'investisseur bénéficie à l'échéance d'un gain fixe⁽²⁾, de respectivement, 6,10 %, 12,20 %, 18,30 %, 24,40 % ou de 30,50 % (soit des taux de rendement annualisés respectifs de 6,10 %⁽³⁾, 5,92 %⁽⁴⁾, 5,76 %⁽⁵⁾, 5,61 %⁽⁶⁾ ou de 5,47 %⁽⁷⁾).</p> <p>- Dans le cas où la Condition de Réalisation⁽¹⁾ n'est pas remplie à 1 an, ni à 2 ans, ni à 3 ans, ni à 4 ans, ni à 5 ans et si la Performance 6 ans de l'EURO STOXX 50®⁽¹⁾ est positive ou nulle, l'investisseur bénéficie le 13 juillet 2021 d'un gain fixe⁽²⁾ de 36,60 % (soit un taux de rendement annualisé de 5,34 %⁽⁸⁾).</p> <p>- Dans le cas où la Condition de Réalisation⁽¹⁾ n'est pas remplie à 1 an, ni à 2 ans, ni à 3 ans, ni à 4 ans, ni à 5 ans et où la Performance 6 ans de l'EURO STOXX 50®⁽¹⁾ est négative mais l'indice⁽¹⁾ n'a pas baissé de plus de 40 %, l'investisseur bénéficie le 13 juillet 2021 du remboursement du capital à hauteur de la Valeur Liquidative Initiale.</p>	<p>- Le capital n'est pas garanti. Le fonds présente un risque de perte en capital</p> <p>- Dans le cas où la Condition de Réalisation⁽¹⁾ n'est pas remplie à 6 ans et où la Performance 6 ans de l'EURO STOXX 50® a baissé de plus de 40 %, la Valeur Liquidative Finale sera égale à la Valeur Liquidative Initiale diminuée de l'intégralité de la Performance 6 ans de l'EURO STOXX 50®⁽¹⁾ ; le porteur subit alors une perte en capital d'au moins 40 %.</p> <p>- L'investisseur ne connaît pas a priori l'échéance du fonds qui peut être à 1, 2, 3, 4, 5 ou 6 ans, selon l'évolution de l'EURO STOXX 50®. Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit conserver ses parts jusqu'à l'échéance du fonds. En cas de rachat de ses parts avant l'échéance, l'investisseur peut subir une perte en capital.</p> <p>- Selon le cas où la Condition de réalisation⁽¹⁾ est remplie à 1 an ou 2 ans ou 3 ans ou 4 ans ou 5 ans ou 6 ans, le gain fixe⁽²⁾ à l'échéance est limité respectivement à 6,10 %, 12,20 %, 18,30 %, 24,40 %, 30,50 % ou 36,60 % (soit des taux de rendement annualisés respectifs de 6,10 %⁽³⁾, 5,92 %⁽⁴⁾, 5,76 %⁽⁵⁾, 5,61 %⁽⁶⁾, 5,47 %⁽⁷⁾ ou de 5,34 %⁽⁸⁾). L'investisseur peut donc ne pas profiter intégralement de la hausse de l'EURO STOXX 50® à la date de réalisation de la condition.</p> <p>- L'EURO STOXX 50® étant calculé hors dividendes, l'investisseur ne bénéficie pas des dividendes attachés aux valeurs le composant.</p>
---	--

(1) définition précise au paragraphe « stratégie d'investissement - description de la formule » du Prospectus.

(2) appliqué à la Valeur Liquidative Initiale (hors frais d'entrée)

(3) rendement annualisé obtenu sur la période du 13/07/2015 au 13/07/2016 (hors frais d'entrée)

(4) rendement annualisé obtenu sur la période du 13/07/2015 au 13/07/2017 (hors frais d'entrée)

(5) rendement annualisé obtenu sur la période du 13/07/2015 au 13/07/2018 (hors frais d'entrée)

(6) rendement annualisé obtenu sur la période du 13/07/2015 au 12/07/2019 (hors frais d'entrée)

(7) rendement annualisé obtenu sur la période du 13/07/2015 au 13/07/2020 (hors frais d'entrée)

(8) rendement annualisé obtenu sur la période du 13/07/2015 au 13/07/2021 (hors frais d'entrée) / Pour plus de précisions sur la formule, veuillez-vous reporter au Prospectus du fonds.

ETOILE EURO ACTIONS 07/2021 est éligible au PEA.

Les revenus nets perçus par le fonds sont intégralement réinvestis.

La devise de référence est l'euro (EUR)

Les demandes de rachat sont centralisées de manière hebdomadaire chaque lundi avant 9h00 et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative de ce jour et publiée le jour ouvré suivant.

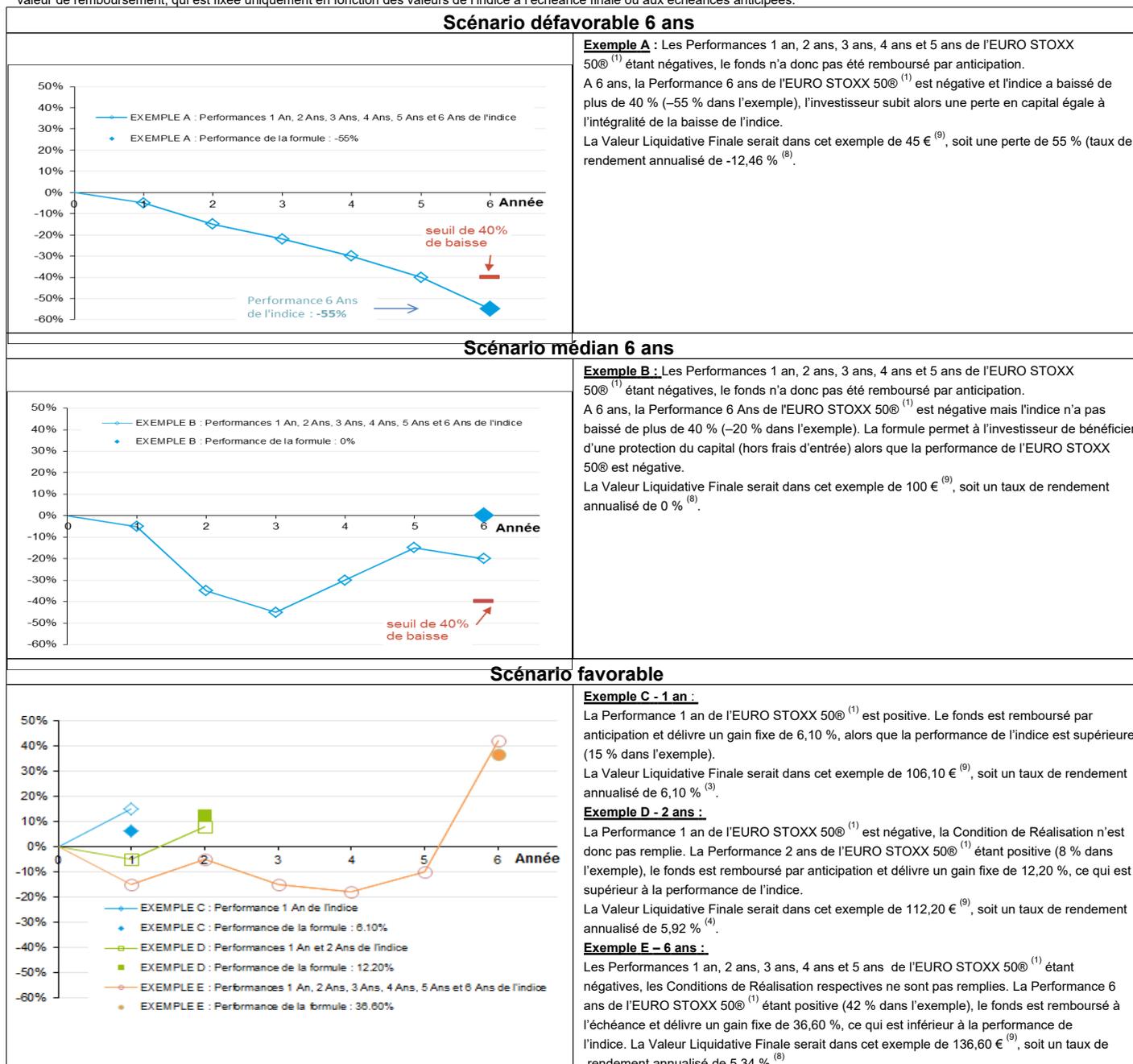
Recommandation: En investissant dans Etoile Euro Actions 07/2021, votre horizon de placement est de 6 ans. Ce fonds est construit dans la perspective d'un investissement jusqu'à l'échéance finale du 13 juillet 2021 ou jusqu'à l'échéance anticipée sous condition du 13 juillet 2016 ou du 13 juillet 2017 ou du 13 juillet 2018 ou du 12 juillet 2019 ou du 13 juillet 2020, selon la réalisation de la Condition de Réalisation à 1 an ou à 2 ans ou à 3 ans ou à 4 ans ou à 5 ans ou à 6 ans. Il est donc fortement recommandé de n'acheter des parts de ce fonds que si vous avez

l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance finale des 6 ans. Avant cette échéance, le prix de vente sera fonction des marchés ce jour-là. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque. Ce fonds à formule est un fonds de gestion passive investissant dans des instruments financiers à terme (produits dérivés), qui n'applique pas la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi et n'intègre donc pas des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement.

ILLUSTRATIONS DE LA FORMULE

Les exemples chiffrés sont donnés à titre indicatif uniquement afin d'illustrer le mécanisme de la formule, et ne préjugent en rien des performances passées, présentes ou futures du fonds. Les différents scénarios exposés ci-dessous ne préjugent pas de la probabilité de réalisation de l'un d'entre eux. Une baisse de plus de 40% de l'indice en cours de vie du fonds ne préjuge pas de sa valeur de remboursement, qui est fixée uniquement en fonction des valeurs de l'indice à l'échéance finale ou aux échéances anticipées.



(3) sur la période du 13/07/2015 au 13/07/2016 / (4) sur la période du 13/07/2015 au 13/07/2017

(8) sur la période du 13/07/2015 au 13/07/2021 / (9) pour une Valeur Liquidative de Référence de 100 € (hors frais d'entrée)

Profil de risque et de rendement

à risque plus faible,

à risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible

rendement potentiellement plus élevé



Le FCP a un niveau de risque de 4, caractéristique d'un fonds à formule exposé dans certains scénarios à l'intégralité du risque de baisse des actions composant l'indice l'EURO STOXX 50[®].

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. En cas de rachat avant l'échéance, le porteur prend un risque non mesurable a priori, le prix de vente étant fonction des marchés ce jour-là. Le prix pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Frais

Les frais que vous payez servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,00 %
Frais de sortie	Aux échéances finale ou anticipées : néant 3% aux autres dates dont le 13/07/2016, 13/07/2017, 13/07/2018, 12/07/2019 et le 13/07/2020 si les Conditions de Réalisation respectives ne sont pas remplies
Le pourcentage indiqué pour les frais d'entrée est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,62 % de l'actif net moyen
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les **frais d'entrée** affichés sont des frais maximum. Dans certain cas, l'investisseur peut payer moins. Les **frais de sortie** sont acquis au fonds. Le **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 29 juin 2020. Ce pourcentage des **frais courants** peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- Les commissions de surperformance
- Les frais de transaction, ou frais d'intermédiation non maîtrisés par la société de gestion, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

Pour plus d'information sur les frais de ce FCP, veuillez vous référer à la rubrique « **Frais et commission** » du prospectus, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : SOCIETE GENERALE.

Le dernier prospectus et les derniers documents d'information périodique réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

La valeur liquidative ainsi que le reporting mensuel détaillant l'évolution de l'indice par rapport à son niveau initial sont disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion et sur le site internet <http://www.etoile-gestion.com>

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.

La responsabilité d'ETOILE GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion ETOILE GESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 19 mars 2021.